

# CHARTRE DEONTOLOGIQUE DU BILAN DE COMPETENCES SO COACH

**SO COACH** suit **une charte d'éthique et de déontologie** avec au cœur de son action, le respect de la personne humaine et le respect de la confidentialité professionnelle.

**SO COACH s'engage à :**

- ✚ Exercer son activité en appliquant les principes généraux de l'éthique professionnelle : respect de la personne humaine, indépendance de jugement et d'action, honnêteté, neutralité, respect de la confidentialité professionnelle.
- ✚ Communiquer cette charte à toute personne suivant un bilan de compétences pour garantir et instaurer une relation basée sur la confiance.
- ✚ Placer le bénéficiaire au cœur de cette démarche :
  - Découvrir, clarifier et s'aligner sur ce que le bénéficiaire veut accomplir
  - Encourager le bénéficiaire à explorer ses propres potentialités
  - Éclairer les solutions et stratégies que formule le bénéficiaire
  - Centrer le bénéficiaire sur ses enjeux et responsabilités.
- ✚ Analyser les besoins, préciser clairement l'objectif à atteindre et décrire le process ou l'ingénierie pédagogique. Etre transparent sur les méthodes et les outils utilisés.
- ✚ Répondre aux besoins du bénéficiaire par un niveau d'expertise et de connaissance en lien avec la prestation demandée.
- ✚ Respecter intégralement les engagements pris.
- ✚ Se former, suivre des actions afin de consolider et d'accroître les compétences en accompagnement
- ✚ Ne pas outrepasser son rôle et se garder de toute dérive d'ordre psychologique ou à prétention thérapeutique.
- ✚ S'interdire tout prosélytisme, approche sectaire et manipulation mentale.
- ✚ Connaître et appliquer les lois et règlements et, en particulier, le partie VI du Code du Travail pour les actions de Formation Professionnelle Continue et se tenir informé de leur évolution.
- ✚ Citer ses sources et respecter la propriété intellectuelle.